

Conditions générales d'utilisation (CGU) de la carte Pfister à la card. Émetteur de la carte: Pfister Meubles SA, Bernstrasse Ost 49, 5034 Suhr

- 1° Les titulaires de la carte Pfister à la card reçoivent un bonus de 3% dès que leurs achats atteignent un montant cumulé de Fr. 500.- (sans limite de temps). En sont exclus les montants réglés avec d'autres cartes de crédit.
- 2° Vous pouvez, à tout moment, demander une carte supplémentaire gratuite pour une personne vivant sous le même toit. Toutes les obligations découlant des présentes CGU s'appliquent aussi aux achats effectués avec cette carte supplémentaire. Les achats sont débités sur votre facture mensuelle, et vous êtes tenu d'en régler le montant.
- 3° En cas de perte ou de vol de votre carte Pfister à la card, veuillez en aviser Pfister à la card, Comptabilité clients, 5034 Suhr, téléphone 062 855 36 96 ou kundenbuchhaltung@pfister.ch. Ce faisant, vous vous dégagez de toute responsabilité dès le jour suivant la déclaration de perte. La déclaration de perte doit immédiatement être confirmée par écrit. En cas de perte ou de vol, un montant de Fr. 10.- vous sera facturé pour le remplacement de la carte.
- 4° Veuillez communiquer sans délai tout changement de nom ou d'adresse à Pfister à la card, 5034 Suhr, kundenbuchhaltung@pfister.ch ou au 062 855 36 96.
- 5° L'émission d'une carte Pfister à la card et l'ouverture d'un compte client s'effectuent après vérification de la solvabilité. Pfister Meubles se réserve le droit, sans indication de motifs, de refuser l'émission d'une carte et d'exiger des garanties pour les commandes passées en même temps que la demande de carte. Dans ce cas, le droit au bonus et la possibilité de paiement par mensualités ne sont plus valables.
- 6° Par votre signature, vous confirmez l'exactitude des informations fournies sur le formulaire de demande et vous engagez à communiquer sans délai à Pfister Meubles tout changement de revenu ou de situation financière pouvant entraîner un surendettement. Vous autorisez Pfister Meubles à recueillir auprès de tiers (employeur, contrôle des habitants, offices des poursuites, etc.) les données nécessaires à la vérification de votre solvabilité et à enregistrer des informations sur un rejet de demande de carte, sur des arriérés de paiement et sur une utilisation abusive de la carte.

Afin d'éviter le surendettement des clients, la Loi sur le crédit à la consommation oblige par ailleurs Pfister Meubles à échanger des informations sur la solvabilité avec le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO).
- 7° La carte est valable 3 ans. La date d'échéance (mois/année) figure sur la carte. À l'expiration de la durée de validité, la carte est renouvelée automatiquement et gratuitement.
- 8° Pfister Meubles se réserve le droit de mettre fin à l'offre Pfister à la card ou de modifier les conditions d'utilisation sans préavis. Toutes les modifications sont considérées comme acceptées dans la mesure où elles ne sont pas contestées par écrit auprès de Pfister Meubles SA, 5034 Suhr, dans les 10 jours à compter de leur réception.
- 9° Toutes les créances résultant du présent contrat peuvent être cédées à des tiers.
- 10° Pfister Meubles a, en partie, mandaté des tiers pour le traitement des prestations liées à Pfister à la card. Vous acceptez que les données personnelles en liaison avec la relation contractuelle de Pfister à la card soient exploitées par Pfister Meubles à des fins propres, et en particulier à des fins marketing. Pfister Meubles garantit que les sociétés mandatées respectent les lois en vigueur en matière de protection des données et que les données sont utilisées exclusivement à des fins de gestion.
- 11° Après accomplissement de toutes les obligations, le présent contrat peut être résilié sans préavis par les deux parties.

(A) Conditions spéciales d'utilisation de la carte en cas de paiement en espèces ou de paiement par mensualités minimales de 5% du solde du compte, cependant au minimum Fr. 200.-.

- A I. Vous avez le droit de retirer des articles sans espèces dans tous les magasins Pfister, dans le cadre de la limite fixée. Cette limite ne peut pas être dépassée. Pfister Meubles se réserve le droit de modifier à tout moment la limite accordée. Vous pouvez vous renseigner à tout moment sur la limite en vigueur auprès de Pfister Meubles. Le crédit maximal s'élève à Fr. 20 000.-. Vous vous engagez à n'utiliser Pfister à la card que dans la limite où vous pouvez respecter les conditions de paiement mentionnées au point A II.
- A II. Tous les nouveaux retraits vous sont facturés sur une facture mensuelle. Les conditions de paiement suivantes s'appliquent à chaque facture.
 - a) Paiement de la totalité du montant facturé, sans frais, au plus tard le dernier jour du mois au cours duquel la facture mensuelle a été émise.
 - b) Paiement d'un montant partiel, cependant au minimum 5% du solde de la facture (cependant au minimum Fr. 200.- ou la totalité du solde de la facture dans la mesure où celui-ci est inférieur à Fr. 200.-). Le montant minimal à payer est indiqué sur la facture mensuelle.

En cas de paiement par mensualités et d'arriérés de paiement, nous vous facturons un intérêt mensuel de 1,1% (intérêt annuel de 13,2%), cependant au minimum Fr. 2.-, sur le solde à payer. Si vous n'honorez pas vos obligations de paiement même après un rappel, Pfister Meubles a le droit de bloquer votre carte, de la révoquer, d'en exiger la restitution et de réclamer la totalité de la créance. Un forfait de Fr. 5.- est facturé à chaque rappel. Les autres frais résultant du recouvrement de la créance sont également à votre charge.

A III. L'octroi de crédit est interdit s'il mène au surendettement du titulaire du compte.

(B) Conditions spéciales d'utilisation de la carte en cas de paiement en espèces.

Les achats effectués avec Pfister à la card sans fonction de paiement doivent être réglés en espèces. Pour les contrats supérieurs à Fr. 5 000.-, $\frac{1}{3}$ du montant est à régler à la conclusion du contrat, et les $\frac{2}{3}$ restants avant l'enlèvement ou la livraison.